



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/SC.3/2008/16
30 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par voie navigable

Cinquante-deuxième session
Genève, 13-15 octobre 2008
Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**CERTIFICAT INTERNATIONAL DE CONDUCTEUR DE BATEAU
DE PLAISANCE (RÉSOLUTION N° 40)**

Révision de la Résolution n° 40

Proposition de l'Association européenne de navigation de plaisance (EBA)

Note du secrétariat: À sa trente-troisième session, le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3) a donné son accord à la proposition présentée par l'Association européenne de navigation de plaisance (EBA), qui visait à modifier la Résolution n° 40 (TRANS/SC.3/147) en vue d'autoriser les administrations à délivrer des certificats internationaux de conducteur de bateau de plaisance aux personnes compétentes qui sont ni des ressortissants du pays de l'administration concernée, ni des résidents dans ce pays, et à ajouter une nouvelle annexe contenant des renseignements sur l'acceptation de la Résolution et des précisions concernant l'octroi des certificats. Le SC.3/WP.3 a transmis la proposition au Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3), en notant que si le SC.3 approuvait la proposition visant à ajouter une annexe 4 à la résolution, le SC.3/WP.3 poursuivrait ses travaux sur la teneur de cette annexe et présenterait la version finale à la trente-troisième session du SC.3. Le Groupe de travail voudra peut-être examiner la proposition d'amendement et, si elle convient, l'approuver. Il voudra peut-être aussi suivre la recommandation du SC.3/WP.3 qui le priait de s'adresser aux gouvernements pour les encourager à adopter la Résolution n° 40 (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/66, par. 21) et charger le secrétariat de publier en son nom une déclaration en ce sens.

**AMENDEMENTS À LA RÉOLUTION N° 40 RELATIVE AU CERTIFICAT
INTERNATIONAL DE CONDUCTEUR DE BATEAU DE PLAISANCE**

1. Page 1, paragraphe 1

Remplacer délivré à ses ressortissants ou à ses résidents conduisant des bateaux de plaisance se rendant dans les eaux de pays étrangers par aux conducteurs qui ont déjà obtenu un certificat national.

2. Page 6

Ajouter l'annexe 4.

Annexe 4

Pays	Acceptation de la Rés. n° 40 (Oui/Non)	Autorité compétente pour l'autorisation des certificats	Organisme(s) de délivrance des certificats
Allemagne	Oui	Ministère fédéral des transports, de la construction et du logement (Bundesministerium für Verkehr, Bau- und Wohnungswesen)	Association allemande de navigation de plaisance (Deutscher Motoryachtverband e.V.) ou Association nautique allemande (Deutscher Segler-Verband e.V)
Autriche	Oui	– Ministère fédéral des transports (navigation fluvio-côtière) – Bureaux des administrations régionales (navigation fluviale seulement)	Navigation côtière: – Fédération autrichienne de navigation de plaisance à moteur (MSVOE) – Association nautique autrichienne
Bélarus	Non		
Belgique	Non		
Bulgarie	Non		
Croatie	Oui		
États-Unis	Non		
Fédération de Russie	Non		
Finlande	Oui	Conseil national de la navigation	Conseil national de la navigation
France	Non		
Hongrie	Non		

Pays	Acceptation de la Rés. n° 40 (Oui/Non)	Autorité compétente pour l'autorisation des certificats	Organisme(s) de délivrance des certificats
Irlande	Oui	Bureau des enquêtes maritimes du Département des communications, de la marine et des ressources naturelles	Irish Sailing Association (ISA) et International Yachtmaster Training (IYT)
Italie	Non		
Lituanie	Oui	Inspection d'État de la navigation fluviale	Inspection d'État de la navigation fluviale
Luxembourg	Oui	Commissariat aux affaires maritimes	Commissariat aux affaires maritimes
Pays-Bas	Oui	Fédération royale néerlandaise du tourisme (Koninklijke Nederlandse Toeristenbond (ANWB))	Fédération royale néerlandaise du tourisme
Pologne	Non		
République de Moldova	Non		
République tchèque	Oui	Autorité d'État de navigation (Štátní Plavební Správa)	Autorité d'État de navigation
Roumanie	Non		
Royaume-Uni	Oui	Royal Yachting Association (RYA) et British Water Ski Federation (pour les activités de ski nautique)	Royal Yachting Association (RYA) et British Water Ski Federation (pour les activités de ski nautique)
Serbie	Non		
Slovaquie	Oui		
Suisse	Oui	<ul style="list-style-type: none"> – Office fédéral des transports (OFT), Berne – Cantons, représentés par leurs Offices de la circulation routière et de la navigation (liste complète à l'adresse <http://www.vks.ch/franzoesisch/aemter.php>) 	<ul style="list-style-type: none"> – Office fédéral des transports (OFT), Berne – Offices régionaux (cantonaux) de la circulation routière et de la navigation
Ukraine	Non		
